



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
TOURISTIQUE DU SITE D'ARJUZANX**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre  
pour l'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx  
à Morcenx-la-Nouvelle**

**Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat conclu le 20 avril 2021 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour l'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, et son avenant,

VU la décision du Président du Syndicat Mixte, en date du 13 juillet 2021, portant approbation de la proposition de la SATEL en vue de l'attribution au groupement composé de NATHALIE GREGOIRE (mandataire) / HALLAK ARCHITECTES / LARBRE INGENIERIE / SARL CAUROS / SAS CRISTAIR CUISINORME / IDEC SAS du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conclure un avenant au marché précité afin de prendre en compte l'augmentation du montant total des travaux dû à la réfection totale de la toiture de la maison CATAHOT, la réalisation d'une étude des prestations supplémentaires éventuelles, et la prise en compte des contraintes de l'existant,

VU la proposition de la SATEL en date du 26 juillet 2023,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre, attribué au groupement composé de NATHALIE GREGOIRE (mandataire) / HALLAK ARCHITECTES / LARBRE INGENIERIE / SARL CAUROS / SAS CRISTAIR CUISINORME / IDEC SAS dont le siège du mandataire est situé Villa Framboise - 5 rue de la Gare -40090 SAINT-MARTIN-D'ONEY, selon les caractéristiques suivantes :
  - **Avenant au marché de maîtrise d'œuvre :**
    - **Prestations supplémentaires :** réfection totale de la toiture de la maison CATAHOT avec reprise de l'isolation et remplacement de l'ensemble des tuiles, réalisation d'une étude des prestations supplémentaires éventuelles (terrasse extérieure déportée sur plots, vitrage anti-effraction, petit matériel de cuisine, ...), prise en compte des contraintes de l'existant avec reprise en sous-œuvre des fondations et abaissement du niveau du dallage pour conserver la charpente existante.
    - **Montant de la plus-value financière :** 30 720,06 € HT

Envoyé en préfecture le 02/08/2023

Reçu en préfecture le 02/08/2023

Publié le 02/08/2023



- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer l'avenant et à le notifier au mandataire du groupement.

Fait à Mont-de-Marsan, le **2 AOUT 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE